



**Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués
du 7 novembre 2012
à l'Hôtel-de-Ville / Semsales**

- Présents :**
- Membres délégués pour le Réseau Santé de la Veveyse
 - Membres du Conseil de gestion, du Comité, Directrice et responsables du Réseau Santé de la Veveyse
 - Mme Bongard de La liberté
 - Mme Angel de la Gruyère
 - M. Fernandes du Messenger

- Excusés :**
- Attalens : MM M. Savoy, R. Besse, A. Blunski
 - Châtel-St-Denis : Mme Wittenwiler, MM T. Bavaud, C. Ducrot, F. Genoud et D. Maillard
 - St-Martin : Mme C. Fisler
 - Semsales : M. P. Grivet
 - Le Flon : M. J.-P. Marmier
 - La Verrerie : M. T. Vial
 - Mme K. de Vargas

Début : 20h10

Fin : 21h15

Ordre du jour :

1. Appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du p.v. de l'Assemblée Générale du 10 mai 2012 (déjà envoyé)
4. Présentation et approbation des budgets 2013
Aide et soins à domicile - puériculture - indemnités forfaitaires
5. Présentation et approbation du budget 2013
Ambulances Sud Fribourgeois
6. Modification des Statuts
7. Approbation des conditions contractuelles du personnel
8. Désignation de la Fiduciaire pour la période 2013 - 2015
9. Divers

M. le Préfet salue tout d'abord la Commune de Semsales, hôte de ce soir et représentée par Mme Patricia Mesot, en l'absence de M. le Syndic, à laquelle il passe la parole pour un mot de bienvenue.

Au nom du Conseil communal de Semsales, Mme Mesot a le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux membres présents ce soir au sein de sa Commune. Elle nous souhaite également de passer d'agréables moments et nous informe que le verre de l'amitié nous sera offert au terme de cette Assemblée. M. le Préfet la prie de bien vouloir transmettre nos remerciements auprès de son Conseil.

M. le Préfet salue également la présence de Madame la Directrice ainsi que de tous les membres actifs au sein des Services de notre R.S.V. et les membres du Comité. Il relève également avec plaisir la présence de la presse venue en nombre (Le Messager, La Gruyère et la Liberté). De nombreuses absences ce soir, dont celle de Mme Bourguet et M. le Préfet nous fait grâce de la liste nominative.

Il s'excuse aussi de la confusion de dates qu'il y a eue relative à celle fixée pour notre A.G.

M. le Préfet a donc le plaisir d'ouvrir cette Assemblée et se montre satisfait quant à ce que toutes les communes soient représentées ce soir. Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et à l'ordre du jour, le Président déclare que l'Assemblée est apte à délibérer. Toutes les voix ont été distribuées (31) ce qui porte la majorité à 16 voix en cas de vote.

1. Appel des délégués

Une feuille de présences a été contresignée à l'entrée.

2. Désignation des scrutateurs

Etant donné que nous ne sommes pas très nombreux ce soir, il n'est pas nécessaire de nommer des scrutateurs ; *proposition acceptée par l'Assemblée.*

3. Approbation du PV de l'Assemblée du 10 mai 2012

Le PV est approuvé par l'assemblée, à l'unanimité. Le Président remercie son auteur, Mme Villard, secrétaire.

4. RSV : Présentation et approbation budgets 2013

AIDE ET SOINS A DOMICILE

La parole est donnée à Mme Bourqui.

Le budget a bien évidemment été réfléchi, posé et argumenté d'entente avec Mme Dumas, comptable du Réseau Santé de la Veveyse. Il coïncide avec le pointage des comptes de l'année en cours et Mme Dumas les commentera si nécessaire.

Le budget de l'ASD de la Veveyse inclut la puériculture (ce qui n'est pas le cas dans le District de la Gruyère entre autres), ceci afin de faire attention lors de la comparaison des chiffres de ces budgets. Sont donc inclus dans ce budget l'aide et les soins à domicile, la puériculture ainsi que les indemnités forfaitaires.

Des commentaires ont été joints au budget nous indiquant quelques précisions quant à divers chapitres. Un power point nous est présenté au sujet du budget des ASD ; il ne comporte que peu de surprises, avec une indexation fixée à 1 % pour l'instant en attendant de connaître celle qui sera fixée par le Canton en début 2013.

Face à une demande toujours croissante vérifiée au 30.06.2012 et afin d'éviter de se retrouver avec des salaires non subventionnés, une demande d'augmentation de la dotation a été toutefois formulée, à savoir :

- 00.50 EPT infirmier/ère
- 01.00 EPT personnel CFC (aide familiale ou assistante en soins)

Depuis plusieurs années, nous vous présentons des budgets supérieurs aux comptes qui provoquent des versements d'acomptes de la part des communes un peu plus élevés ; mais nous sommes conscients que c'est un budget le plus proche possible des comptes que l'on souhaite vous présenter ce soir en maintenant une certaine marge car nous sommes souvent face à l'inconnu de l'évolution hospitalière et de son impact. A savoir que le personnel n'est pas engagé d'office mais uniquement en cas de besoin.

Dès le moment où on augmente de 1,5 la dotation en personnel, cela se reporte bien évidemment dans la masse salariale ainsi que dans les charges sociales mais également dans les recettes. Ce qui porterait la dotation totale à :

- 00.90 EPT responsable de service
- 10.25 EPT infirmier/ère
- 07.00 EPT personnel aide et soins avec CFC
- 10.00 EPT personnel aide et soins sans CFC
- 00.25 EPT ergothérapeute

Mme Bourqui passe en revue les charges et les recettes.

Dépenses/recettes totales : Fr. 3'850'621.-

Quelques remarques concernant :

Les dépenses, dont les charges du personnel représentent bien évidemment la plus grande partie des dépenses et s'élèvent à savoir : Fr. 3'200'271.00
dont un montant en prestations sociales qui en découlent : Fr. 474'856.00

Vous observerez une légère augmentation du poste « formation » ; ce chiffre n'a pas été changé depuis 2005 et compte tenu de l'augmentation des effectifs, nous avons dû adapter ce montant à la hausse.

« Charges de matière et de transport » : ce compte suit évidemment l'évolution du personnel et nous n'avons actuellement pas moyen de le réduire.

« Crédit-bail (leasing) et location véhicules » : nous sommes actuellement propriétaires de 4 véhicules dont deux d'entre eux pour lesquels les contrats de leasing sont arrivés à échéance et nous avons dû réacquérir des véhicules et signer 2 nouveaux contrats.

« Autres charges d'exploitation » : Fr. 512'450.- dont les indemnités forfaitaires qui sont similaires à l'année précédente, à savoir Fr. 330'000.-.

Une dernière remarque au sujet du compte « loyer » : ce poste est en augmentation car le propriétaire des bâtiments a décidé de louer désormais dès le 1^{er} janvier 2013 ses places de parc, ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui. Elles vont être facturées 750.- /mois pour 13 places ; 6 places sont déjà incluses dans le contrat de bail.

Quelques remarques concernant :

Les recettes qui se montent à Fr. 3'850'000.- au total ; elles sont basées sur les comptes au 30 juin 2012 et ont été augmentées proportionnellement à la nouvelle dotation en personnel.

Pour 2013, aucune augmentation prévisible du côté des tarifs des soins ni de l'aide au ménage.

« Les produits de la puériculture » sont le fruit de l'initiative des puéricultrices par les cours qu'elles donnent et qui rencontrent un vif succès.

« Les produits extraordinaires » apparaissent pour la première dans ce budget ; il s'agit du montant des frais de gestion du mandat confié par la CODEMS.

M. le préfet remercie Mme Bourqui pour toutes ces précisions et reprend la parole.

Aucune question n'étant formulée de la part des délégués, *l'Assemblée accepte le budget du Service aide et soins à domicile, à l'unanimité.*

5. Présentation et approbation budget 2013

AMBULANCES

Le budget des Ambulances, dont Mme Bourqui fait partie de son Comité, est présenté également par Mme la Directrice. Ce budget a été très longuement discuté, réfléchi et analysé car il avait été décidé qu'une équipe supplémentaire étoffe ce service.

Des informations complémentaires ont été également ajoutées sur un document annexe qui reprend les points principaux. La 3^e équipe (5.5 EPT) a été prise en compte sur 6 mois pour 2012 mais présentée ce soir pour l'année 2013 dans son entier.

Des questions ont été soulevées lors d'un Comité à propos de certains postes, à savoir :

- « **surveillance médicale du personnel** » : ce montant mis au budget pourrait correspondre à une certaine demande d'intervention de la part de psychologues ou autres spécialistes, ceci suivant le traumatisme occasionné.
- « **culture, sport et loisirs** » : Mme Bourqui précise que sous cet intitulé-là est compris le repas annuel du personnel ainsi que de la Commission de Gestion et/ou des visiteurs de marque occasionnels.

M. Préfet remercie Mme Bourqui pour cette présentation et propose à l'Assemblée de se manifester pour de plus amples informations ; tel n'est pas le cas.

l'assemblée des délégués accepte le budget des ambulances à l'unanimité.

Au nom du Comité du RSV, M. le Préfet tient à remercier les délégués des communes ainsi que des représentants du RSV pour le travail accompli et leur compréhension.

Le Président relève que les cas de psychiatrie sont en augmentation considérable (70 %) car depuis quelques temps, le RSV s'occupe également de ce rôle-là.

Remerciements de M. Chevalley pour la confiance témoignée par l'Assemblée ce soir.

6. Modifications des Statuts

Un avenant aux Statuts du RSV concernant la modification des articles 23 à 25 « Répartition des charges » a été établi et avait été déjà approuvé lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2012. Si bien que nous allons faire parvenir ce document auprès de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts à Fribourg.

Toutefois, il deviendra nécessaire que nous reprenions ces statuts afin de les mettre quelque peu à jour.

Les art. 23 à 25 se présenteront de la façon suivante :

1. La répartition des charges

- Frais annuels d'investissements
- Frais annuels d'exploitation
- Charges financières de fonctionnement (intérêts et amortissements)
- Charges d'exploitation
- Charges communes

Entre les communes membres est calculée selon la clé veveysanne, soit :

- Pour 40 % en fonction de la population légale ;
- Pour 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

2. Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.
3. Les charges financières des EMS sont réparties selon la clé veveysanne, après déduction de l'éventuelle participation préalable de la commune-siège.

Néanmoins, il sera nécessaire que nous reprenions cette convention afin d'y apporter quelques réglages et adaptations.

Aucune question de la part de l'Assemblée.

7. Approbation des conditions contractuelles du personnel

En 2004, une nouvelle entité devait être mise en place et devait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2005 ; un règlement du personnel a bien évidemment dû être mis en place. Il a fallu trouver un dénominateur commun susceptible de satisfaire tout notre personnel (Croix-Rouge, association de la Veveyse pour l'aide familiale).

Exploit réussi car nous n'avons rencontré aucune difficulté majeure jusqu'à aujourd'hui par rapport à ce nouveau règlement ; cependant, ce document de base a dû être revu et mis quelque peu à jour afin d'y apporter encore un peu plus de clarté. Ce règlement est présenté ce jour aux délégués des Communes qui sont bien évidemment en droit d'être tenu au courant de la façon dont le personnel du RSV est traité.

En ce qui concerne le Canton, jusqu'à présent, nous lui remettons chaque année remis la liste nominative de nos collaborateurs (classement, salaires, ...) afin qu'il fasse son propre calcul et nous subventionne dans la ligne qui est la sienne et ceci pour tous les services d'aides et soins du canton.

Avec le Comité, nous avons été d'avis de reprendre cette réflexion, en association avec 2 collaboratrices du Réseau, et repris ce règlement dans son intégralité.

Aucun grand changement majeur n'intervient dans ce nouveau projet de règlement, si ce n'est concernant le temps d'essai qui passe de 3 mois à une année, avec des évaluations.

Considérant que le RSV est une Association de Communes, l'essentiel des contrats des collaborateurs relève maintenant du droit public et non plus du droit privé. La référence ne sera plus celle du Code des Obligations mais basée sur le règlement du personnel de l'Etat.

Ces propositions ont été soumises au Comité puis envoyées au Département de la Santé afin qu'il nous donne son avis. Ce dernier a pris soin de le parcourir et nous a fait quelques petites remarques mais a surtout fait part qu'il serait judicieux de soumettre ce document lors de notre prochaine Assemblée des délégués.

Aucune explication complémentaire n'étant demandée par l'A.G., M. le Préfet demande aux délégués l'acceptation de ces nouvelles conditions contractuelles, ce qui est fait à l'unanimité.

8. Désignation de la Fiduciaire pour la période 2013 - 2015

Afin de désigner une nouvelle fiduciaire vérificatrice des comptes pour les années 2013-2015, le Comité a demandé 4 offres oscillant entre Fr. 4'100.- et Fr. 7'500.-. M. Pauli précise que celle qui a été retenue est la Fiduciaire MGI Group de Bossonnens pour un montant de Fr. 4'100.- + 8 % TVA, MGI Group de Bossonnens (ce montant est similaire à celui que nous facturait la Fiduciaire Hervest).

L'A.G. accepte cette proposition à l'unanimité.

9. Divers

W. le Préfet désire aborder 2 sujets avant de passer la parole aux délégués.

a) L'évolution du dossier hospitalier qui concerne au plus haut point notre réseau santé de la Veveyse. Ce vendredi, comme chaque semaine, une rencontre importante aura lieu avec un groupe de travail qui, le vendredi suivant rencontrera la DSAS (Mme Demierre et M. Zürich) ainsi que la Commission d'administration de l'HFR et la Délégation veveysanne.

Plusieurs scénarios ont été présentés dont le point commun est le RSV; nous n'imaginons absolument pas ce projet sans la présence de celui-ci. Il y a en effet un moment que le RSV recherche à pouvoir se réinstaller dans de nouveaux locaux beaucoup moins exigus qu'à ce jour.

b) M. Chevalley tient à nous faire part d'informations sûres à ce jour; à savoir ce qui se dessine au niveau de nos revendications et profite de remercier d'ores et déjà toutes les personnes qui ont participé à des séances de travail jusqu'à ce jour.

La demande prioritaire est que le District de la Veveyse a manifesté son intention de garder fermement la dénomination HFR; il est exclu d'être rayé de la carte sanitaire du Canton de Fribourg. M. le Préfet ne nous cache pas que certains privés s'étaient déjà manifestés afin de tenter de nous racheter les bâtiments.

Deuxième élément (encore à négocier) à tenir compte, c'est que les Communes de la Veveyse redeviendraient propriétaires de ce bien. Un droit de superficie avait été signé pour 99 ans par les Communes de la Veveyse.

Ce qui nous procurerait le confort suivant, contrairement à ce qui avait été évoqué il y a quelques années, c'est que le RSV bénéficierait avec ce bien une certaine superficie afin de s'y installer.

D'autres éléments qui n'engagent que M. le Préfet (des discussions doivent encore avoir lieu) :

- a) Nous tenons à garder les soins palliatifs (10 chambres parfaitement équipées plus 2 à réfectionner) jusqu'à ce que le HFR trouve une autre solution pour une prise en charge idéale de ces soins. Nous tenons à rester en avant-garde sur ce point.
- b) Si nous revendiquions par contre le maintien de la gériatrie et de la réadaptation (env. 30 lits), il s'avérerait nécessaire de tout refaire (chiffré à 22,7 mio); ces services partiraient donc sur Riaz.
- c) Côté innovant : nous aimerions arriver à Châtel-St-Denis à un centre de soins. L'idée est d'avoir, bien évidemment avec leur accord, des médecins généralistes déjà installés sur Châtel-St-Denis. Les avantages : un cabinet de généralistes avec des locations plus favorables de la part des Communes (plus intéressantes qu'en privé) et dont l'HFR pourrait mettre à disposition de la patientèle veveysanne et à ce nouveau centre de soins des spécialistes qui viendraient ponctuellement ou régulièrement à Châtel, en appui à nos généralistes.
Soulignons quand même que nous disposons d'une radiologie de très bon niveau auprès de notre hôpital. On pourrait avoir des radiologues, le pré et le post-opératoire, la pédiatrie, la gynécologie.... Il faudra demander tout cela au Conseil d'Etat et être appuyé dans ce sens.
- d) Dernière chose liée à ce cabinet de groupe serait la post-oncologie (réadaptation, physiothérapie, logopédie, ergothérapie...) serait aussi très intéressant à pouvoir proposer à notre population veveysanne.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'évolution de ce dossier. Tout doit aller maintenant très vite afin que tous ces projets paraissent dans le budget 2014.

M. le Préfet précise que les Communes sont à pied d'œuvre pour remplir des questionnaires concernant le désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les Communes. Au vu de l'évolution des coûts de la santé publique dans notre District, nos ambulances vont nous coûter de plus en plus cher et un jour, ne serons-nous pas amenés à basculer des tâches auprès du Canton.

Autres divers :

- Aucune remarque spécifique de la part du Comité ainsi que des Délégués.
- M. le Préfet adresse ses remerciements tout d'abord à Mme la Directrice, au Comité, aux différents responsables de services du RSV ainsi qu'à tout l'administratif pour leur investissement. Merci également aux différentes commissions (ASD, CODEMS....) qui font un travail très sérieux pour les communes.

M. le Préfet lève la séance.

Semsaies, le 7 novembre 2012



La Secrétaire : Marie-Claude Villard



Le Président : Michel Chevalley